

Certains me suivent depuis très longtemps, nombreux reçoivent mes publications dans leur boîte à lettres, sur leur mail, sur facebook. Certains les commentent, d'autres non, mais tous les lisent... Même mes détracteurs. Aucun de mes écrits, aimé ou non, ne laisse indifférent.

Ils interpellent, ils font réfléchir, ils font parler, ils sont aimés, ils sont détestés, mais une chose est sûre, ils ne laissent personne indifférent.



Ma dernière publication portait sur mon écoeurement quant aux méthodes et aux agissements de certains élus locaux (*Vous les retrouverez sur ce lien :* <https://patrickbonnet.org/2020/11/14/herisson-n-17-vos-elus/>)

me confortant dans l'idée que plusieurs sont venus (es) sur cette liste municipale majoritaire en échange d'une contrepartie.

Je n'évoquerai pas leur absence de compétence, j'y reviendrai.

Comme moi vous avez suivi la pétition concernant leur projet d'abattre 28 arbres de l'avenue VIAUD. Il aura donc fallu que des faulquinois se saisissent du problème pour faire revenir sur leur décision les élus de la liste majoritaire.

Domage, que d'autres sujets, pourtant nombreux, ne suscitent pas davantage l'implication des faulquinois. Rien qu'en matière d'écologie, il y aurait encore à dire, voir <https://patrickbonnet.org/>

J'ai pris connaissance de la réponse de vos élus concernant cette pétition, à vrai dire je ne suis guère surpris par celle-ci, mais j'y reviendrai également prochainement.

Les parlementaires de La République en Marche sont bien souvent qualifiés de godillot de la République, par leur propension à avaler les couleuvres qu'on leur demande d'avalier.

Malheureusement on trouve les mêmes dans des conseils municipaux, dont celui de Faulquemont, vrai chambre d'enregistrement par sa faculté à défendre leurs mensonges, leurs méthodes.



Serait-ce parce que cette nouvelle équipe est issue **d'une alliance entre des « de LA REM », du maire de Faulquemont et de quelques-uns de ses colistiers** ?

Jusqu'ici j'ai hésité à publier la lettre que j'ai adressée en début d'année à l'adjoint au maire de Faulquemont LABRE **de La République En Marche**, en sa qualité de **président du conseil de la CPAM**, lettre à laquelle il n'a **jamais répondu et envoyée à tous les élus**. Aucun n'a réagi, ce qui me conforte qu'il s'agit bien là d'une des méthodes de ce parti politique. Cette lettre la voici :

D'abord,



Souvenez-vous c'était l'époque où chacun, durant quelques minutes, chaque jour à 20h, applaudissait le personnel de santé depuis ses fenêtres, son balcon. Tous ces soignants étaient devenus des héros. Nos héros.

Souvenez-vous les professionnels de santé, des hôpitaux, libéraux ... manquaient cruellement de masques, d'équipement de protection individuel tels que « **gants, sur-chaussures, surblouses, tabliers, charlottes, masques FFP2 ou chirurgicaux...** ».

Souvenez-vous les médias s'en faisaient le relais, ce matériel faisait défaut dans toutes les structures hospitalières.



Souvenez-vous les professionnels de Santé utilisaient des subterfuges pour palier à ces absences. Des infirmières, aides-soignantes ... confectionnaient des tenues de protection dans des ...**sacs poubelles**.

Souvenez-vous les médias faisaient également état de nombreuses victimes parmi ces personnels de santé dépourvus de ce matériel. Nombreux parmi ces personnels de Santé ne sont plus là pour en témoigner, victime de leur dévouement et surtout du manque de matériel de protection.

Souvenez-vous les Agences Régionales de Santé (ARS) regroupaient tous les matériels de protection en plusieurs lieux et se chargeaient de leurs distributions en fonction des urgences.

Souvenez-vous les Agences Régionales de Santé demandaient aux donateurs la remise de ces matériels pour une meilleure redistribution au niveau national.

Souvenez-vous dans toutes tragédies, il y a d'un côté les victimes et de l'autre côté ceux qui tireront un profit de la situation. C'est comme ça, c'est dans la nature humaine.

Je vous invite à lire le courrier joint, qui malgré plusieurs demandes auprès des élus (es) faulquinois (es), de ses instances faulquinoises ainsi qu'à la personne destinataire, n'a jamais reçu de réponse.

Patrick BONNET
11, rue de la République
57380 Faulquemont

Faulquemont, le 23 décembre 2020

À

Alain LABRE
10, rue du Chai
57380 Faulquemont

Monsieur,

Au regard de l'utilisation que vous faites de vos différentes casquettes, vous plaisant à les intégrer dans le cadre d'une grande bienveillance, j'ai pris la décision de vous adresser ce courrier.

Mais avant tout, je souhaite vous rappeler ce mail que vous m'adressiez le 3 octobre 2019 :

Alain Labre <alain.labre57@gmail.com>

Jeu 03/10/2019 10:48

À : patrickbonnet2010@hotmail.fr <patrickbonnet2010@hotmail.fr>

J'ai oublié :

Administrateur CARSAT ALSACE MOSELLE au sein de la Commission d'Action Sanitaire et Social
Représentant élu pas les Présidents de CPAM Grand Est auprès de la CRSA ARS Grand Est.
Donc comme je vous l'ai indiqué luni après la réunion Conseil Municipal de Faulquemont, ma
seule "ambition" est pour le bien des Assurés Sociaux et des Personnes Âgées de notre
Département, de la Région Grand Est, du DUF et bien évidemment de Faulquemont

Envoyé depuis mon téléphone.

A. LABRE

Tel: 06-50-13-05-00

Dans celui-ci vous m'informiez que, je vous cite « *Votre seule ambition est pour le bien des assurés sociaux, et des personnes âgées de notre département, de la région Grand-Est, du DUF et de Faulquemont* ».

Ainsi, en mars 2020, nous sommes informés :

- Par un article de presse que « *grâce au travail conjugué des deux pharmacies faulquinoises et de Alain Labre président du conseil de la CPAM /.../ une dotation de matériel pour professionnels de santé, composée de 20 000 gants nitrile, 8 000 gants vinyle, 1 080 gants latex, 3 000 sur-chaussures, 3 000 surblouses ou tabliers, 3 000 charlottes et 1 000 masques FFP2 ou chirurgicaux serait acheminée jusqu'à Faulquemont* »,
- Par un mail d'un employé municipal, de la précision suivante « *acheminée par la Région Grand-est* ».

Quel fût notre étonnement, en pleine crise sanitaire alors que les Hôpitaux, les Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), les professionnels de santé, pour ne citer que ceux du Grand-Est, criaient leur désespoir de manquer de matériel de santé, voilà que vous, en tant que Président du conseil de la CPAM de Moselle, vous avez été un « facilitateur » pour que la dotation décrite au précédent paragraphe arrive à Faulquemont.

La commune de Faulquemont avait-elle été déclarée commune à risque ? Y-avait-il des foyers clusters dans la ville ? Nous n'avions rien entendu de tel, alors inquiets, nous avons pris attache auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand-Est.

Devant la réponse négative de l'ARS, nous nous sommes interrogés. Pourquoi le Président du Conseil de la CPAM de Moselle ayant réussi à obtenir *20 000 gants nitrile, 8 000 gants vinyle, 1 080 gants latex, 3 000 sur-chaussures, 3 000 surblouses ou tabliers, 3 000 charlottes et 1 000 masques FFP2 ou chirurgicaux, acheminés par la Région Grand-Est* a-t-il fait le choix d'attribuer ce matériel à la seule commune de Faulquemont (notons que Créhange est cité dans l'article de presse, mais il s'est avéré qu'ils n'ont rien eu).

Toujours par l'ARS, nous sommes informés que les dotations de matériel pour professionnels de santé, émanant de donateurs privés anonymes ou non, étaient collectées par leurs services pour être redistribués selon les besoins urgents. En votre qualité de Président du Conseil de la CPAM de Moselle, et représentant de la CPAM auprès de l'ARS Grand-Est, vous ne pouviez ignorer cela.

Surtout que, si je m'en réfère à votre mail plus haut, *« votre seule ambition est pour le bien des assurés sociaux, et des personnes âgées de notre département, de la région Grand-Est, du DUF et de Faulquemont »*.

Dans ce cas, votre qualité de Président du Conseil de la CPAM de Moselle ne vous obligeait-elle pas, de surcroît en cohérence avec votre mail, à vous interroger sur les zones et établissements pour lesquels il y avait urgence et ainsi privilégier :

- Les besoins urgents de la Région Grand-Est ?
- Les établissements cités plus hauts (hôpitaux, Ephad...) de Moselle en difficulté ?
- Les professionnels de santé de Moselle les plus exposés ?

Même les Ephad de Créhange et de Longeville-Lès-Saint-Avold, pourtant situés sur le territoire du District Urbain de Faulquemont (DUF) n'ont pas retenu votre attention, ils n'ont rien reçu de ce matériel. Bien évidemment, nous avons des échanges écrits de ce que nous avançons.

Permettez-moi de vous rappeler que les hôpitaux, les Ehpad, les professionnels de santé de Moselle pour subvenir à leur besoin criant de *gants nitrile, vinyle ou latex, sur-chaussures, surblouses, tabliers, charlottes et autres masques FFP2 ou chirurgicaux* utilisaient des subterfuges pour palier à ces absences. Ainsi, des infirmières, aides-soignantes... confectionnaient des tenues dans des ...sacs poubelles. La presse s'en est fait écho. La presse s'est fait également écho des nombreuses victimes parmi ces personnels de santé dépourvus de matériel. De nombreux articles en témoignent.

Au même moment, à Faulquemont, le Président du conseil de la CPAM de Moselle obtenait « 20 000 gants nitrile, 8 000 gants vinyle, 1 080 gants latex, 3 000 sur-chaussures, 3 000 surblouses ou tabliers, 3 000 charlottes et 1 000 masques FFP2 ou chirurgicaux acheminés à Faulquemont par la Région Grand-est ». Autant de matériel, dont les Ephad, pour ne citer que ces établissements, auraient pu faire l'économie, pour ces structures le coût de ces équipements de protection est répercuté sur les charges des résidents, voire des familles.

Ce n'est pas la première fois que j'attire l'attention sur vos agissements, notamment sous le statut de président du Conseil de la CPAM de Moselle, au point que j'en suis venu à me demander si vous ne bénéficiez pas d'une certaine indulgence de cet organisme.

Cependant, les directions de la CPAM de Moselle nous ont indiqué que « votre action n'était pas associée à la CPAM de la Moselle, mais vous auriez agi à titre personnel ». Sauf que dans l'article de presse (voir dernière page) pour justifier votre action vous vous présentez en qualité de Président du Conseil de la CPAM de Moselle. Je pense que si le journaliste avait fait une erreur vous auriez demandé un rectificatif.

D'ailleurs la décision de vos donateurs de rester anonyme interpelle également. Avez-vous obtenu ces « 20 000 gants nitrile, 8 000 gants vinyle, 1 080 gants latex, 3 000 sur-chaussures, 3 000 surblouses ou tabliers, 3 000 charlottes et 1 000 masques FFP2 ou chirurgicaux » grâce à votre statut de Président du Conseil de la CPAM de Moselle ou en votre nom propre ? Vous comprendrez que ce n'est pas tout à fait la même chose.

Contactée, la Région Grand-Est ne confirme pas cet acheminement. Surprenant n'est-ce pas ? On continue à s'interroger. Ce refus de communiquer à ce sujet continue à nous interpellé d'autant plus que des professionnels de santé ont qualifié cet « arrivage » de ... marché au noir.

Il nous semble important de rapprocher ici certains événements en l'occurrence le fait que nous étions sur cette même période en pleine campagne municipale, vous étiez en position éligible pour devenir adjoint sur la liste du maire sortant. Vous avez obtenu cette place d'adjoint au maire.

De plus, il y a quelques semaines, vous avez obtenu 8 200 surblouses à usage unique que vous avez destinées aux personnels soignants indépendants de Faulquemont. Bien évidemment, vous ne manquez pas d'en faire votre publicité.

Curieusement cette fois, vous annoncez le nom de votre bienfaiteur et ami sans mettre en avant votre titre de Président du Conseil de la CPAM de Moselle. Serions-nous là amenés à penser comme ce fameux adage « Chat échaudé craint l'eau chaude » ?

Savez-vous que 34 résidents sur 62 de l'Ehpad de Saint-Quirin (en Moselle) ont été touchés par le virus ? Les visites y ont été interdites, sauf pour accompagner les derniers instants d'un résident touché par la Covid.

Savez-vous que 57 résidents sur les 85 accueillis par l'Ehpad de Sarralbe (en Moselle) ont été déclarés positifs, 6 décès ont été à déplorer.

Savez-vous que 46 personnes ont été déclarées positives au Covid-19 sur les 64 seniors hébergés dans une maison de retraite de Forbach ? Que six membres du personnel de cet établissement ont été déclarés positifs et que depuis le 28 novembre deux décès dus au coronavirus ont eu lieu ?

Ces trois établissements se trouvent en Moselle sur votre territoire de Président du conseil de la CPAM de ... Moselle.

Grâce à vos talents de « facilitateur » et déontologiquement en votre qualité de Président du Conseil de la CPAM de Moselle, n'auriez-vous pas pu (dû) destiner ces 8 200 surblouses également à des hôpitaux, des Ehpad, dont je vous rappelle qu'il en existe deux sur le territoire du District Urbain de Faulquemont.

Vous avez pu comme nous admirer lors de ces périodes de crise sanitaire l'immense solidarité entre les hôpitaux et la mutualisation de leurs moyens allant jusqu'au transferts de patients.

Le virus circule plus que jamais et les besoins en matériel de protection individuelle se feront effectivement et encore sentir pour un moment, on devrait se réjouir pleinement des dons qu'on vous a faits, vous remercier pour vos précieuses relations amicales et vous féliciter pour votre altruisme.

Si on s'attache à l'altruisme, effectivement vous vous occupez des autres de façon généreusement bienveillante pour reprendre vos mots, seulement on s'interroge sur le côté *désintéressé* autre aspect de la définition de ce mot. En effet, vos agissements nous l'avons ici démontré semble s'apparenter davantage à l'opportunisme plutôt que l'altruisme.

Alors on s'interroge monsieur LABRE, êtes-vous aussi noble que vous voulez le faire paraître ou vos actions n'ont-elles pour seul but que de servir votre chemin et votre seul intérêt ?

Des agissements pour lesquels je n'ai pas manqué d'attirer l'attention de plusieurs organismes de santé, d'élus et autres institutions.

---0---

D'autre part, votre comportement à favoriser des professionnels de Santé via des publicités sur votre site facebook personnel, des sites facebook que vous gérez, vous a valu une lettre de rappel à la loi de la part de professionnels de santé, alors qu'en votre qualité de Président du Conseil de la CPAM de Moselle vous ne pouviez ignorer.

---0---

D'autre part encore, lundi 28 septembre 2020, j'ai informé un chef de service de mon absence à une réunion publique ayant lieu le soir même, au motif que « *j'étais mis en isolement* ».

En effet, suite à quelques symptômes types de pathologies hivernales, j'ai pris la précaution de m'isoler en accord avec mes employeurs et mon médecin.

Le Site Santé publique France donne des informations aux personnes « *en contact à risque avec une personne du COVID-19* » et surtout « *comment organiser son isolement* ».

Informé de mon absence et de sa raison, quelques minutes avant la réunion, vous avez laissé un message sur la messagerie de mon téléphone portable, le message m'indiquant « *que vous veniez d'apprendre que j'étais en « confinement »* » ajoutant que vous alliez « *donner mon numéro de téléphone à Contact Tracing du département 57...* ».

Vous vous êtes permis de m'appeler parce ce que j'étais isolé. A remarquer que le mot « *isolement* » que j'ai utilisé pour justifier de mon absence à cette réunion publique, vous l'avez transformé en « *confiné* » ce qui insinue dans cette période de crise sanitaire que j'étais forcément porteur du Corona Virus.

La suite de votre message d'ailleurs confirme cette assimilation de termes puisque vous annoncez que vous allez signaler mon cas via Contact tracing.

Je m'interroge sur le fait que vous ayez donné mon numéro de téléphone à contact tracing de la CPAM, en effet :

Le premier enjeu de contact COVID (je précise qu'à ce moment-là il s'agissait bien de l'application contact-Covid) est d'identifier les cas contact à partir des personnes testées positivement. Sur l'affiche de « *Le contact tracing, comment ça marche ?* », la CPAM précise : « *Si je présente des symptômes ou si mon test est positif : je consulte mon médecin et j'identifie avec lui les personnes que j'aurais pu contaminer. L'Assurance Maladie me contactera pour confirmer ou compléter cette liste* ».

A quel titre vous êtes-vous permis d'appeler la CPAM ? Vous n'êtes pas médecin et n'êtes pas en mesure de faire activer le contact COVID d'autant plus que vous n'aviez pas la positivité du test.

Alors soit :

- Vous prétendez que votre titre de Président du conseil de la CPAM de Moselle vous ouvre toutes les portes, y compris celle d'accéder aux dossiers patients.
- Vous êtes en mesure, avec votre titre de Président du conseil de la CPAM de Moselle d'obtenir des informations d'un agent du service Contact COVID.
- Autoproclamé « *réfèrent COVID 19* » sur la commune, vous vous accordez le droit de faire ce signalement.

En conclusion, et alors que vous vous targuez sans compter d'être Président du conseil de la CPAM de la Moselle, il apparaît que :

- Vous ne connaissez pas le fonctionnement du service contact COVID, on s'interroge alors sur votre compétence auprès des services de la CPAM,
- Vous usez de votre fonction de Président du conseil de la CPAM de Moselle pour solliciter des agents et fouiller dans les dossiers patients.

En admettant que vous usiez ou abusiez de votre fonction de Président du conseil de la CPAM et vous vous autorisiez l'accès aux données, vous ne pouvez alors ignorer à propos de ce service Contact COVID que « *Les données ne sont accessibles qu'à des personnes astreintes au secret professionnel et dans la limite du besoin d'en connaître* ».

Or, lors de la réunion publique citée plus haut, devant l'ensemble des personnes présentes, le président de cette réunion a fait état de mon absence, sic « *en lien avec le COVID* ».

Vous avez surenchéri, à haute et audible voix en ces termes, sic : « *il y a relation avec le covid, comme quoi il serait en quatorzaine, en septième, comment se fait-il qu'il se promène dehors actuellement au moment où nous sommes réunis* ». Plusieurs personnes peuvent témoigner des propos tenus bien que l'extrait du compte-rendu de la réunion les relativise.

Vous, sur le simple mot isolement, affirmez publiquement sans aucune preuve « *il a le COVID* » et notons-le au passage, vous n'omettez pas de m'égratigner en m'accusant de comportement irresponsable. Si vous vous accordez le droit d'avoir accès aux données, en vertu du règlement établi par la CPAM, vous commettez là une faute en trahissant le secret professionnel. Mais peut-être ignorez-vous que la CPAM a établi une loi qui pose un cadre protecteur sur l'accès aux données hébergées dans Contact Covid (voir site AMELI) et fixe également les Droits des personnes sur le traitement de leurs données en ces termes : « *Point important : la divulgation de l'identité du patient infecté aux personnes avec lesquelles il a été en contact et qui sont susceptibles d'être infectées n'est possible qu'avec son consentement* ».

Or vous ne m'avez pas demandé mon avis ; sans aucune preuve, sans le moindre argument, vous m'avez mis devant le fait que vous alliez donner mes coordonnées au service COVID et vous vous êtes permis lors d'une réunion de divulguer publiquement des informations me concernant relevant du secret professionnel.

Pour qui donc vous prenez-vous, vous, Président du Conseil de la CPAM de Moselle, pour manquer ainsi de respect à la vie privée d'autrui ?

Vous, en votre qualité de Président du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Moselle, ne pouvez ignorer que vous êtes tenu au secret professionnel comme en témoigne le compte-rendu d'une autre réunion que vous avez présidé. On peut constater que vous n'appliquez pas ce que vous semblez pourtant ordonner à d'autres.

D'ailleurs, on peut s'étonner des prérogatives que vous semblez vous accorder dans le contexte de la crise sanitaire, en l'occurrence à propos de l'obligation de « référent COVID-19 » dans toutes les entreprises (*décision gouvernementale depuis le mercredi 24 juin dans le cadre d'un nouveau protocole national de déconfinement*). En la qualité de votre récente nomination de président d'une association locale, vous vous êtes autodésigné référent COVID-19.

-----0-----

En rendant publique une information non avérée et qui n'avait pas lieu à être rendue publique, vous, Président du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Moselle, avez nui gravement à mes intérêts.

Suite à la diffusion de « mon état de santé » devant un public et par son inscription dans le compte rendu de cette réunion publique, l'information s'est répandue ; plusieurs personnes l'ayant appris m'ont contacté. Plusieurs jours après ma quinzaine d'isolement, des personnes ayant appris ma « soi-disant positivité » ont préféré annuler nos rencontres, ce qui dans le contexte de « peur » actuel n'est guère surprenant.

Bien après ma période d'isolement et bien évidemment avant le confinement, j'étais encore un « indésirable » y compris chez des cafetiers chez qui j'avais l'habitude de me rendre. D'autres, me disaient bonjour de loin, quand ils ne s'asseyaient plus à ma table.

Votre annonce publique agrémentée de votre remarque me qualifiant d'irresponsable s'ajoutant à la peur collective de ce virus, ont fait que j'ai été obligé de changer mes habitudes longtemps après ces jours d'isolement.

Encore aujourd'hui, à la date à laquelle je vous écris, on m'interroge sur mon état de santé.

Alors non, monsieur LABRE, contrairement à vos déclarations, il ne s'agissait pas d'un acte bienveillant.

--0--

Envoyé à tous les élus faulquinois, ce courrier n'a jamais reçu de réponse.

Il y a quelques jours, dans le cadre des élections cantonales, **une de ces élues**, adjointe au maire de Faulquemont et candidate aux élections cantonales pour le canton de Faulquemont,

déclarait : « Que sa motivation était de changer les méthodes de gouvernance »

se vantait de : « Son attachement réel et sincère à notre territoire »...

... Un territoire de 61 communes ;

Alors que **20 000 gants nitrile, 8 000 gants vinyle, 1 080 gants latex, 3 000 sur-chaussures, 3 000 sur-blouses ou tabliers, 3 000 charlottes, 1 000 masques FFP2 ou chirurgicaux** récupéré par l'adjoint au maire LABRE, président du Conseil de la CPAM de la **Moselle est resté à Faulquemont**. Ces élus avaient des excuses : **« Ils étaient en campagne pour les élections municipales ».**

Partager ces 20 000 gants nitrile, 8 000 gants vinyle, 1 080 gants latex, 3 000 sur-chaussures, 3 000 sur-blouses ou tabliers, 3 000 charlottes, 1 000 masques FFP2 ou chirurgicaux avec les 725 communes de Moselle et les 27 cantons de Moselle n'aurait pas manqué de **panache**, aurait été un **geste généreux** de la part des élus faulquinois pour les mosellans, et **déontologique** de la part d'un président de conseil de la CPAM.



Multiplié par 25 (élus)

T'ES TOI

Quand tu n'acceptes

PAS de TE TAIRE